



IDENTITÉ			
SUITE À UN AVIS DU: 96 09 10 ANNEE MOIS JOUR		NUMÉRO DE L'AVIS A116140	
Prénom à la naissance Pierre		Nom à la naissance DESNOYERS	
Date de naissance 1963 07 25 ANNEE MOIS JOUR			
Sexe ☒ M ☐ F ☐ I MASCULIN FEMININ INDÉTERMINÉ		N d'assurance maladie	
N d'assurance sociale		Nom du conjoint	
Adresse du domicile du défunt 1150 Bas l'Assomption Sud N CIVIQUE NOM DE LA RUE		Nom de la municipalité L'Assomption	
Comté		Province Québec	Pays Canada
Code postal			
Prénom de la mère Thérèse		Nom de la mère à la naissance Lévesque	
Prénom du père Jean-Paul		Nom du père Desnoyers	
LIEU DU DÉCÈS ☒ DETERMINÉ ☐ INDÉTERMINÉ ☐ ÉTABLISSEMENT		NOM DU LIEU: barrage Hydro-Québec (coteau 3)	
N civique Nom de la rue		Nom de la municipalité Comté	
Coteau-du-Lac		Coded'établis	
DATE DU DÉCÈS ☒ DETERMINÉE ☐ INDÉTERMINÉE		HEURE DU DÉCÈS ☒ DETERMINÉE ☐ PRÉSUMÉE ☐ INDÉTERMINÉE	
96 09 09 ANNEE MOIS JOUR		X (00 00 @ 23 59)	

CAUSE PROBABLE DU DÉCÈS:

Fracture cervicale avec atteinte de la moelle épinière et hémorragie méningée.

EXPOSÉ DES CAUSES

1- Identification:

L'identification a été faite par monsieur Jean-Paul Desnoyers (père).

2- Antécédents personnels:

Nil.

3- Médication actuelle:

Nil.

4- Examens externe et interne:

Date: 96-09-11

Lieu: Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal

Description: - homme de race blanche

- 5 pieds 11 pouces

- poids: 178 livres

Vêtements:

- Au moment du présent examen, l'homme est vêtu d'un wetsuit noir, deux pièces (à manches longues et cuisses supérieures ainsi qu'une salopette de plongée noire)
- mitaine noire à trois doigts
- bottillons
- veste de plongée de marque «US Divers Aqualung Cousteau»
- ceinture de plongée avec des poids totalisant 10 livres
- une bonbonne d'air de marque «Dacor» bleue avec bandes jaunes
- détendeur premier étage d'où partent quatre boyaux conduisant à deux détendeurs de 2e étage, une console et un raccord rapide à basse pression

IDENTIFICATION DU CORONER		
Prénom du coroner Yves	Nom du coroner LAMBERT	Numéro du coroner 84357
Mention de mineurs ☐ Oui ☒ Non		
J'AI SIGNÉ À: Lévis	ce 97 09 29	
ANNEE MOIS JOUR signature		

COPIE NON CONFORME





COPIE NON CONFORME

A116139

4- Examens externe et interne: (suite)

Vêtements: (suite)

- pour accessoires.
- Une description détaillée de l'équipement a été faite par monsieur Bernard Pominville, à qui l'équipement avait été acheminé et qui en a fait l'expertise. Voir rapport de monsieur Bernard Pominville en date du 11 novembre 1996.

Autres particularités:

- Cet homme présente au niveau de son bras gauche un gros tatouage coloré, représentant «La mort».

Marques traumatiques:

- Du liquide sanglant s'écoule du nez.
- Présence de quelques placards érosifs au front et au visage, principalement au niveau du nez.
- Le membre supérieur droit est gonflé (oedématié) et de coloration violacée, à partir de l'aisselle droite et du dessus de l'épaule droite. L'aspect suggère qu'il y ait eu compression au niveau de l'aisselle et du dessus de l'épaule droite. D'ailleurs une large marque rougeâtre en arc de cercle est visible à ce niveau et au niveau de la poitrine latérale droite.
- La région interne du bras droit présente une congestion hémorragique des tissus mous.
- Il y a évidence d'usure par frottement au niveau du dos de la main droite et de la face dorsale du majeur de la main gauche.
- Les jambes droite et gauche sont rougeâtres avec bandes érosives suggérant des sites de pression. On y retrouve aussi quelques lacération au niveau de l'arrière de la jambe gauche.
- Le vêtement recouvrant l'arrière de la jambe gauche présentait d'ailleurs des déchirures.
- La région supérieure et latérale du pied gauche présente des marques d'usure par frottement et des lacérations.
- Le dessus du pied droit présente des marques d'usure par frottement.
- Il n'est pas impossible que certaines de ces blessures aient été faites après le décès de l'homme, par frottements et impact répétés des membres contre le sol ou autre objet provoqués par le courant.

Trachée et bronches;

- Présence d'un peu de spume blanc rougeâtre.

Poumons:

- Le poumon droit pèse 580 g et le poumon gauche 400 g.
- Il s'agit de gros poumons distendus, gonflés, occupant presque toute la cage thoracique.
- Le parenchyme est aéré mais humide à la section et son aspect est compatible avec de l'emphysème hydro-aérique (poumons de noyé).
- Absence de thrombo-embolie pulmonaire.
- Absence de processus infectieux ou tumoral.
- L'examen sous microscope du parenchyme pulmonaire confirme la

COPIE NON CONFORME



COPIE NON CONFORME

A116139

4- Examens externe et interne: (suite)

Poumons: (suite)

congestion et l'oedème pulmonaires, sans processus infectieux.

5- Toxicologie:

Alcoolémie: négative.

Les analyses toxicologiques n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de drogues usuelles et d'abus dans les milieux biologiques analysés dans les limites des méthodes utilisées.

6- Expertise physique de M. Bernard Pominville :

Equipement de plongée:

Il s'agit d'une bouteille de plongée en aluminium d'une capacité de 80 pieds cubes.

Sur cette bouteille sont poinçonnées les inscriptions suivantes:

- CTC/OOT E36498-3000
P418782 OACOR

Le dernier essai hydrostatique a été effectué en octobre 1993.

Le dernier «placard» inspection visuelle porte la date de juin 1996.

Cette inspection visuelle aurait été faite par AQUA SERVICES PLONGÉE.

Cette bouteille repose sur un pied. L'intérieur de cette bouteille est sans oxydation.

Un harnais de marque U.S. DIVERS avec veste compensatrice est fixé sur cette bouteille. Ce harnais est dans un bon état de conservation. La veste compensatrice est déchirée et la valve de vidange est arrachée. La veste aussi de marque U.S. DIVERS peut être gonflée manuellement Le. à l'aide d'un embout buccal. Cette veste peut aussi être gonflée rapidement à l'aide de l'aire sous pression de la bouteille. Les fermetures des sangles de fixation sont faciles à utiliser.

Si l'on fait exception des déchirures et de la valve arrachée, événements attribués à l'accident, l'on doit considérer la veste compensatrice dans un bon état de conservation.

Sur la bouteille est vissé un robinet de bouteille (valve J) de marque DACOR portant l'inscription 080. Ce robinet avec burette est en bon état de fonctionnement.

Ce robinet est partiellement dévissé lorsque reçu à nos laboratoires. La bouteille est vide d'air.

Sur ce robinet est fixé un détendeur premier étage de marque U.S. DIVERS CONSHLF SE 2S. Ce détendeur hivernisé porte l'inscription W5B5190. La pression intermédiaire à la sortie de ce détendeur est stable à 142 livres au pouce carré.

Le filtre à l'entrée du premier détendeur est propre.

Sur ce détendeur sont fixés quatre (4) tuyaux conduisant à une console, à deux (2) détendeurs deuxième étage et à un raccord rapide (basse pression) pour accessoire.



COPIE NON CONFORME

A116139

6- Expertise physique de M. Bernard Pominville : (suite)

La console comprend un manomètre de pression et un ordinateur de plongée. Le manomètre est en bon état de fonctionnement.

L'information en mémoire dans l'ordinateur de marque MARES est la suivante:

log no	dive time	max. depth
1	52	33
2	40	53
3	35	64
4	52	69

Le détendeur principal deuxième étage est de marque U.S. DIVERS.

Ce détendeur est endommagé.

Le boîtier de plastique noir a été sectionné par friction et impact. Le bouton de purge a été arraché.

Le diaphragme est souple et le rouage mécanique d'ouverture de la valve d'admission d'air est en bon état de fonctionnement. La course verticale (enfoncement) du levier est bonne.

Ce détendeur est d'un usage légèrement difficile. Une dépression égale à 2.2. pouces de colonne d'eau provoque l'ouverture de la valve d'admission. Un embout buccal souple est fixé sur ce détendeur. Cet embout est en bon état de conservation. La valve d'évacuation de l'air expiré est souple et étanche. Cette valve est partiellement inversée i.e. le diaphragme est appuyé sous un des éléments de retenue. Ce déplacement du diaphragme peut très bien résulter de la violence de l'accident. Le détendeur est endommagé par frottement.

Le deuxième détendeur (octopus) deuxième étage est de marque U.S. DIVERS.

Le diaphragme est souple et le rouage mécanique d'ouverture de la valve d'admission d'air est en bon état de fonctionnement. La course verticale (enfoncement) du levier est bonne. Ce détendeur est d'un usage difficile. Une dépression égale à 2.8 pouces de colonne d'eau provoque l'ouverture de la valve d'admission. Un embout buccal souple est fixé sur ce détendeur. Cet embout est légèrement fissuré. La valve d'évacuation de l'air expiré est souple et étanche. Le déflecteur est en bon état de conservation. Le bouton de purge a été arraché.

Les tuyaux haute et basse pression sont endommagés par friction. Cela est particulièrement vrai du tuyau conduisant au deuxième détendeur (octopus) deuxième étage.

Le raccord rapide est en bon état de fonctionnement.

La bouteille est vide d'air à son arrivée à nos laboratoires.

Le robinet de bouteille est partiellement dévissé.

Il s'agit d'une ceinture de lestage avec plombs. Le poids total de cette ceinture est de 9.5 livres. Le raccord rapide de cette ceinture est en bon état de fonctionnement.

COPIE NON CONFORME





COPIE NON CONFORME

A116139

6- Expertise physique de M. Bernard Pominville : (suite)

Il s'agit d'un vêtement humide en néoprène. Ce vêtement humide a été endommagé par friction.

Des déchirures sont visibles sur le pantalon et sur le gilet de marque MARES.

Il s'agit d'une cagoule.

Il s'agit du bottillon du pied gauche.

Il s'agit d'un gant, trois doigts, en bon état. Ce gant est de marque TUSA.

L'examen du matériel de plongée récupéré ne démontre pas d'anomalies sérieuses de fonctionnement.

EXPOSÉ DES CIRCONSTANCES

Le 96-09-08 au matin, monsieur Pierre Desnoyers et monsieur Raymond Daviault apprennent que la sortie sous-marine qu'ils devaient faire en Ontario est annulée. Ils décident de se rendre à Coteau-du-Lac pour aller plonger au barrage d' Hydro-Québec. À l'automne 1995, monsieur Raymond Daviault, alors employé de la compagnie Pro-Action, avait travaillé au barrage Coteau 3 à Coteau-du-Lac. Il savait que des outils appartenant à l'employeur telles des clés pour boulons avaient été échappées à l'eau. Il voulait donc, de sa propre initiative, aller récupérer ces outils de peu de valeur. Tous les travaux qui consistaient à la rénovation d'un pont roulant étaient effectués hors de l'eau. Il ne s'agissait donc pas de travaux de plongée sous-marine.

Le 96-09-08 vers 13, les deux (2) hommes quittent Repentigny à bord du camion de monsieur Daviault. En soirée, madame Sylvie Dallaire (conjointe de monsieur Daviault) s'inquiète de son retard.

Le 96-09-09 au matin, madame Dallaire téléphone à la famille de monsieur Pierre Desnoyers, aux policiers de Valleyfield, à l'école de plongée de Repentigny. Vers 16 h, elle dépose un avis de disparition à la Sûreté municipale de Repentigny. De son côté, monsieur Jean-Paul Desnoyers (rère de Pierre), communique avec la Sûreté municipale de l'Assomption.

En soirée, monsieur Marc Dumas (propriétaire du Centre de plongée de Repentigny) téléphone à monsieur (Michel Truchon (Centre de plongée Grande-Ile à Grande-Ile) pour l'informer de la disparition de deux (2) plongeurs. Apprenant que ceux-ci devaient aller plonger au barrage Coteau 3, monsieur Yvan Brniquiez) propriétaire du Centre de plongée Grande-île, demande à monsieur Réjean Paquette (employé d'HydroQuébec), de l'accompagner sur le site. Les deux (2) hommes se rendent donc à la barrière située vis-à-vis le barrage Coteau 3 à l'intersection du chemin Monseigneur-Langlois. Monsieur Paquette remarque que la chaîne est verrouillée avec un cadenas qui lui est inconnu et dont il ne possède pas la clé. Il remarque également que le cadenas d'Hydro-Québec est verrouillé sur une maille proximale. Il ne sert donc pas à retenir la chaîne.

Une fois rendus près du barrage, ils retrouvent un camion rouge. Les portes du camion sont verrouillées. Ils alertent la Sûreté du Québec qui se présente sur les lieux. En faisant le tour du barrage, ils retrouvent des bottes de plongée et un gant qui flottent dans le tourbillon situé en aval de la porte numéro 9 du barrage. À cause de la noirceur et de la dangerosité des lieux, les recherches sont reportées au lendemain matin. Le camion rouge est remorqué par le chemin qui passe au-dessus du barrage Coteau 2 et Coteau 1 puisque personne n'a la clé du cadenas inconnu verrouillant la barrière située vis-à-vis le barrage Coteau 3.

COPIE NON CONFORME



COPIE NON CONFORME

A116139

EXPOSÉ DES CIRCONSTANCES (suite)

Le 96-09-10 vers 8hOS, un agent de sécurité d'Hydro-Québec s'est présenté au barrage Coteau 3 pour rencontrer les pompiers de Coteau du Lac, les pompiers de Melocheville, les agents de la Sûreté du Québec et les membres de la famille. Le cadenas verrouillant l'entrée du barrage Coteau 3 est couper pour permettre l'accès au site.

Vers 14 h, les plongeurs de la Sûreté du Québec arrivent sur les lieux. Vers 15 h, la porte numéro 4 du barrage est fermée pour faciliter le travail des plongeurs. Ceux-ci procèdent de façon sécuritaire en étant attaché pour éviter l'effet de succion. Cette plongée permet d'apercevoir un premier plongeur pris par les pieds et à ses côtés, un deuxième plongeur couché sur le côté gauche, coincé sous la porte. L'équipe de plongeurs de la Sûreté du Québec demande donc à Hydro-Québec d'ouvrir la porte numéro 9 afin de laisser passer les victimes dans le bassin aval. Par la suite, les corps sont récupérés facilement et de façon sécuritaire.

Description des lieux:

Le barrage est constitué de 16 portes d'une quarantaine de pieds de largeur chacune. La porte numéro 9 est entrouverte d'environ 6 pouces. L'eau s'écoule donc fortement au bas de la porte submergée. La porte numéro 12 est ouverte complètement créant une chute d'eau suivie d'un fort courant. En passant sur la route 201 Sud, en direction de Salaberry-de-Valleyfield, nous pouvons très bien voir ce barrage ainsi que l'écoulement d'eau à la porte numéro 12.

Après l'ouverture de la porte numéro 9 pour dégager les corps, les plongeurs ont demandé de refermer la porte mais celle-ci s'est arrêtée à la même position, c'est-à-dire, entrouverte d'environ 6 pouces. Cette porte était donc défectueuse. Toutes les autres portes étaient fermées correctement. La base du barrage où se ferme les portes est faite de béton et aucun débris ne recouvre cette partie. La visibilité est excellente et est estimée à 15 pieds. Le niveau d'eau en amont de la porte est d'environ 18 pieds et en aval d'environ 8 pieds. La température de l'eau est d'environ 20 degrés Celsius au fond comme à la surface.

Equipements de Pierre Desnoyers :

- Habit mouillé (néoprène) en deux (2) parties, de marque Marès, cagoule, pieds et mains nus.
- Bouteille de marque Decor 80 p.c. en aluminium de couleur bleue P 418 782
 - test hydrostatique: 10-93 (au 5 ans)
 - test visuel: 06-96 (annuel)
- faits: Aqua-Service de plongée Saint-Gérard-Magella (Tél. : 589-3292)
- Réserve de la bouteille baissée (normale).
- Harnais et veste compensatrice de marque V.S. Divers Cousteau.
- Robinetterie sur la bouteille de marque Dacor.
- Détendeur V.S. Diver Conshel
 - 2e étage (Octopus) de marque V.S. Diver.
- La veste était bien branchée.
- Manomètre de marque Marès.
- Ordinateur de marque Marès.
- Ceinture de lest (2 plombs de 5 lbs - total 10 lbs) munie d'une boucle conventionnelle.
- Pas de masque et tuba, de couteau, de mitaine, de gant et de palme.
- La bouteille vidée par la force du courant (créant une dépression sur le 2e étage du détendeur).

COPIE NON CONFORME



COPIE NON CONFORME

A116139

Équipements de Pierre Desnoyers (suite)

- Usure prononcée sur certaines pièces d'équipement dû au courant sous la porte. Les victimes ont été sorties 48 heures après l'accident.
- L'équipement est de bonne qualité et semblait en bon état (avant l'accident).

Équipements de Raymond Daviault :

- Habit mouillé en néoprène d'une pièce de marque Tilos avec fermeture éclair au dos, cagoule.
- Bouteille en aluminium de 80 p.c. de couleur blanche série 401270 .. 3000 p.c.
 - test visuel: 05-96 effectué au Centre de plongée L'Univers à Repentigny.
- Harnais et veste compensatrice branchée de marque Tusa.
- Robinetterie sur la bouteille de marque U.S. Diver.
- Détendeur de marque U.S. Diver Conshelf avec Octopus (1 boyau coupé et jonction métallique cassée) .
- Console avec manomètre Pro-Sub. Un espace libre pour recevoir un profondimètre (possiblement perdu lors de l'accident).
- Pas de ceinture de lest avec lui (retrouvée avant l'ouverture de la porte sur le côté aval). Cette pièce d'équipement fut remise. à l'agent Harold Sheppard de la section de plongée de Montréal.
- Un sifflet.
- Équipement absent sur lui: masque, tuba, palme, mitaine, ceinture de lest, bottillon.
- La bouteille était vide en raison du boyau sectionné.
- Usure prononcée de certaines parties du corps et de l'équipement provoquée par la turbulence du courant.
- L'équipement est de bonne qualité et semble avoir été bien entretenu.

Expérience de Pierre Desnoyers :

- Cours de plongée à l'Univers de plongée de Repentigny.
Tél. : (514) 654-5582.
- Moniteur: Marc Dumas.
- Niveau de base (carte) C.M.A.S. et F.Q.A.S. fait en octobre 1992 . PE 120 N 152.
- Niveau intermédiaire F.Q.A.S. (Carte) fait en novembre 1993 .. Pt 006 N 152.
- Dernière certification: Maître de plongée (carte)
carte A.C.U.C. datée de février 1996 .. DN 1199.
- Plongeur depuis quelques années (1992).
- Selon sa mère et son frère, il aurait environ une centaine de plongée d'effectuées dont 70 inscrites dans son carnet de plongée.
- Il aurait de l'expérience en habit sec en plongeant Aux Escoumains, en Ontario sur des épaves, dans des grottes, de nuit, dans du courant, etc...
- Toujours selon son carnet de plongée, il a fait des plongées dans les mers du Sud avec décompression à des profondeurs de plus de 150 pieds.
- J'ai reçu ces informations de sa mère et de son frère.
- Il aurait une bonne forme physique et mentale. Il était non fumeur et ne consommait ni alcool ni drogue.
- Ce plongeur était expérimenté.

COPIE NON CONFORME



COPIE NON CONFORME

A116139

Expérience de Raymond Daviault :

- J'ai reçu ces informations de son épouse et de son fils.
- Carte de certification: A.C.U.C.International, plongeur Scuba en eau libre - 6 - 34703 datée de mai 1996 - moniteur 434 F.A.
- Raymond Daviault connaissait Pierre Desnoyers depuis environ 4 ans. Ces derniers plongeaient régulièrement ensemble depuis le printemps.
- Il était en très bonne forme physique (pratiquait les arts martiaux et était soudeur de son métier).
- Rien à signaler du côté de son état mental.
- Non fumeur, ne consommait ni alcool ni drogue.
- Ce plongeur avait peu d'expérience.

Compagnie Pro-Action:

La compagnie Pro-Action est un sous-contractant pour Hydro-Québec qui a obtenu un contrat pour la rénovation du pont-roulant situé au barrage Coteau 3. Selon mon sieur Valéry Thériault (directeur), les travaux ont débuté à l'automne 1995 et se sont terminés au printemps 1996. Monsieur Raymond Daviault (employé) a travaillé à cet endroit à l'automne 1995. Monsieur Thériault mentionne que des clés ont été échappées à l'eau lors des travaux. Monsieur Thériault mentionne que c'est monsieur Yves Picard de la firme LBCD qui était engagée par Hydro-Québec pour surveiller leurs travaux et leur donner accès au site. Monsieur Yves Picard mentionne avoir reçu une clé de Hydro-Québec qu'il a gardé en sa possession durant toute la durée des travaux. Par ailleurs, il mentionne qu'à plusieurs reprises, à son arrivée sur les lieux, des travailleurs étaient déjà présents sur le site. Il est donc évident que d'autres personnes possédaient la clé. Monsieur Picard affirme ne jamais avoir installé de cadenas personnel sur la chaîne.

Selon monsieur Jean-Marc Lebrun (coordonnateur Hydro-Québec), au mois de mai 1996, à la fin des travaux, seul le cadenas d'Hydro-Québec verrouillait la barrière du barrage Coteau 3.

Selon monsieur Réjean Paquette (Hydro-Québec), plusieurs employés d'Hydro-Québec, possèdent la clé donnant accès au site du barrage. Les cadenas utilisés par Hydro-Québec sont de marque « Cisa ». Selon monsieur Paquette, il arrive qu'à l'occasion des cadenas soient attachés en série, l'un dans l'autre, de sorte qu'un employé d'Hydro-Québec ou un entrepreneur puisse avoir accès au site individuellement.

Visite des lieux:

Le barrage Coteau 3 à Coteau-du-Lac est visible du chemin Monseigneur-Langlois. Il n'y a pas d'agent de sécurité ni surveillance visuelle des lieux. Par contre, des panneaux indicateurs très clairs « ACCÈS INTERDIT » sont installés sur les clôtures. Le site du barrage est entouré de hautes clôtures barbelées. Par contre, il y a des brèches à de nombreux endroits et un être humain peut se faufiler. Près du chemin Monseigneur-Langlois, la barrière empêche l'accès à un véhicule mais les piétons peuvent facilement entrer à côté de la clôture. Sur le plan maritime en amont du barrage, des barils supportant un cordon périphérique est installé sur toute la largeur du barrage. De gros panneaux indicateurs indiquant « DANGER » sont installés sur la rive, en amont du barrage.

Effets personnels de Raymond Daviault :

Selon les membres de la famille, il n'y avait aucune clé inhabituelle dans le trousseau retrouvé à l'intérieur de la camionnette. Ni l'un ni l'autre n'a mentionné aux membres de sa famille comment ils allaient accéder au site de l'Hydro-Québec.

COPIE NON CONFORME



COPIE NON CONFORME

A116139

COMMENTAIRES :

Il apparaît clairement au soussigné que les deux (2) plongeurs ont fait preuve de témérité en s'aventurant sur un site interdit où le danger était clairement indiqué.

CONCLUSION:

Il s'agit d'une mort violente accidentelle.

RECOMMANDATIONS:

Destinataire: Les écoles de plongée sous-marine du Québec.

Pour une meilleure protection de la vie humaine, je recommande que l'on rappelle à tous les plongeurs la consigne impérative: « NE JAMAIS PLONGER EN AMONT D'UN BARRAGE ».

De plus, il faudra qu'un plongeur consciencieux s'informe auprès d'un centre de plongée locale ou d'une personne qui connaît bien les lieux, du danger potentiel ou de conditions particulières susceptibles d'être rencontrées lors d'une plongée sur un site qui lui est non familier. Une personne devrait être informée du « Plan de plongée ». Ce plan devrait comprendre:

- le nom des plongeurs,
- le lieu de plongée
- ainsi que l'heure prévue du retour.

Advenant un délai de fermeture du plan de plongée, ce premier répondant serait responsable d'initier les procédures de recherche et de sauvetage.

Destinataire: Hydro-Québec

Je recommande à Hydro-Québec d'installer des panneaux indicateurs aux extrémités des barrages expliquant le danger d'aspiration au bas d'une porte mal fermée. Ce panneau pourrait représenter sous forme de dessin, un plongeur ou un baigneur entouré du cercle représentant une interdiction.

Par ailleurs, il serait important que lorsqu'un surveillant remet la clé à Hydro-Québec, à la fin des travaux effectués par des sous-contractants, un agent de sécurité vienne inspecter les lieux et compléter par la même occasion un rapport écrit.

Yves Lambert, md
Coroner

COPIE NON CONFORME